

R-032-RTA-13-103565-1 - C (00) (Cas A + A')

Rapport d'essais

Selon le protocole de mesure ANFR V3 : 2011

Site de mesure :
5 allée de Brumschwig - 92161 ANTONY



Société : ORANGE
(Site n° Antony-Leclerc / 0326UI)

DIFFUSION : M. DUCHER

Société : ORANGE

Nombre de pages : 21 dont 1 annexe

Ed.	Date	Pages modifiées	Rédaction		Vérification technique et Approbation Qualité	
			Nom	Visa	Nom	Visa
0	04/07/13	Création	F. VIGIN		J.C. BOGA Julien JOLY Chef de Service Sécurité - Sécurité Electrique Laboratoire de Sécurité - C - Radio - Safety	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte le nombre de pages référencées ci-dessus.
Le présent document résulte d'essais sur un emplacement matérialisé par les antennes de mesures, la reproductibilité des mesures ne sera possible que dans un environnement matériel et électromagnétique identique (infrastructure et émetteurs).



Conseils & Ingénierie - Tests & Mesures - Formation

Siège Social : 3, rue des Coudriers - CAP 78 - ZA de l'Observatoire - 78180 MONTIGNY LE BX - Siret : 344 545 645 00022
Tél : 01 30 57 55 55 - Fax : 01 30 43 74 48 - E-mail : contact@emitech.fr - URL : www.emitech.fr
S.A. au capital de 1 560 000 € - R.C.S. VERSAILLES 344 545 645 - APE 7112B

5. RESUME DES CHAMPS OBSERVES A LA SONDE LARGE BANDE « CAS A »

5.1 Cartographie des mesures réalisées en valeur moyenne et choix du point

Point n°	Lieu de la mesure	Niveau mesuré (V/m)	Point choisi
1	Devant le portail du n° 8 rue Emile Seitz	0.67	
2	Milieu du la future aire de jeux, rue Brunchwig	0.99	
3	Devant le n° 65 de la rue Pierre Côt	0.87	
4	Devant l'appartement au-dessus du n° 65 de la rue Pierre Côt	2.89	X*
5	Devant le n° 8, cour Jean Gabin	2.68	
6	Trottoir d'en face du n° 5 de la rue Emile Seitz	0.29	

Pour le protocole ANFR, choix du point n° 4 :

Car c'est le niveau le plus élevé mesuré avec la sonde large bande.

Numéro du point	Hauteur (m)	Niveau mesuré (V/m)	Moyenne quadratique (V/m)	Seuil limite d'exposition # (V/m)	% par rapport à la limite
4	1.7	3.53	3.22	28	11.50 %
	1.5	2.89			
	1.1	3.21			

Le niveau de 28V/m est le seuil limite d'exposition le plus bas du niveau de référence présenté au tableau page 5.

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
5808	Champmètre	NARDA	NBM-520
8348	Sonde de champ	NARDA	EF0691

6. RESULTATS DE L'EVALUATION DETAILLEE « CAS A' » AU POINT N° 4

6.1 Récapitulatif des champs électriques mesurés

Services	Bande de fréquence	Champ cumulé par service (V/m)	Seuil limite d'exposition en V/m	% par rapport à la limite
TM 900 (GSM 900 et UMTS 900 (925-960MHz)) (GSM R (921-925MHz))	921 MHz - 960 MHz	1.78	41.7	4.27 %
TM 1800 (GSM 1800)	1805 MHz - 1880 MHz	1.97	58.4	3.37 %
TM 2100 (UMTS 2100)	2100 MHz - 2170 MHz	1.19	61.0	1.95 %
TOTAL		2.91	28 (1)	10,4

(1) Niveau de référence le plus bas

Mesure en champ lointain : Oui

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
7994	Analyseur Spectral	NARDA	SRM-3600/01
7995	Antenne Triaxe	NARDA	3501/03

6.2 Photographie du « CAS A' »



7. CONCLUSIONS DES ESSAIS

Le champ électrique total est **9.61 fois inférieur** au niveau de référence le plus restrictif.

La réglementation en vigueur est respectée : **Oui**

☐☐☐ Fin du rapport avec 1 annexe à suivre ☐☐☐